

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 Août 2015 à 18 h 30 SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13

Etaient présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, JONVAL Jean-Claude, DUCONSEIL Betty, M. ROYE Hervé, Mmes LOCUFIER Isabelle, SILVAIN Ginette, MERLINO Léanna M.USAI Thierry, Mme DEREGNAUCOURT Jocelyne, M. LEMAIRE Bruno, Mme PINTE Patricia, M. DUBOIS Jean-Robert.

Excusés : M. DUCCESCHI Patrick (procuration à DORDAIN Christian), M. COQUEREL Olivier (procuration à DUCONSEIL Betty)

Secrétaire de séance : M.SALLIO Michel

---

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal  
Du 26 Mai 2015 est adopté à l'unanimité*

---

### ZAC DE LA TUILERIE – ACHAT DE VEHICULE DE TRANSPORT EN COMMUN

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de la Zone de la Tuilerie est conditionné par le mode de déplacement collectif, il précise que le dépôt de demande de commercialisation, notamment pour le projet Leclerc sur cette zone, doit être motivé par ce mode de déplacement.

- Le SMTD (Syndicat Mixte des Transports du Douaisis) s'engage par lettre en date du 24 mars 2015 à installer un arrêt de bus à 50 m de la Zone en accompagnement des travaux d'aménagement des abords de la RD 643 que la Commune engagera dès le premier trimestre de l'année 2016 ; ce qui permettra à toutes personnes empruntant la ligne 116 du réseau « évéole » ou de la ligne 323 du réseau Arc-en-ciel de se rendre à la Zone de la Tuilerie.
- En ce qui concerne les habitants de la Commune, ils auront le choix de s'y rendre en voiture en toute sécurité en empruntant les giratoires aménagés. De même, les personnes valides pourront emprunter les passages piétons aménagés au droit des giratoires. Il reste des personnes qui ont des difficultés pour se déplacer. Monsieur le Maire propose d'organiser un transport collectif communal au moyen d'un mini bus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir un véhicule : MINIBUS de marque : RENAULT - Modèle : TRAFIC de 9 places
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette opération.

### DEMANDE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante des projets et propose de déposer :

- une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réfection de l'éclairage public notamment la deuxième tranche : rues de l'Eglise, de Fressain, de l'Egalité, de la Fontaine, de la Rose, du Bois, des Chasse-Marée, Nouvelle, des Ecoles et Chemin des Goeulzin.
- une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de trottoirs et pour les travaux de bordures-caniveaux-assainissement le long de la route départementale « RD 643 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable.

### CONVENTION POUR LA LIVRAISON DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE 2015-2016 - AVENANT

Monsieur le Maire rappelle que la Commune fait livrer des repas cuisinés pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire. Il précise que la prestation est assurée depuis 1994 par la Société Anonyme LYS RESTAURATION.

Compte tenu de nos relations commerciales, ladite Société a consenti à maintenir le prix du repas à 2.87 € ttc. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE pour l'année scolaire 2015/2016 :

- D'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant à la convention.

## ADHESION DES NOUVELLES COMMUNES AU SIDEN/SIAN

Vu la délibération adoptée par le Comité du SIDEN/SIAN lors de ses réunions en dates des 12 mars et 29 juin 2015 ;

Considérant que les assemblées délibérantes des Collectivités membres doivent être consultées conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion des nouvelles communes au SIDEN/SIAN.

## AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE MARCEL PAGNOL - Année 2015-2016

Le nouveau planning des rythmes scolaires, élaboré par les enseignants, les représentants des parents d'élèves et la municipalité, a été arrêté par l'éducation nationale. Le temps d'accueil périscolaire (TAP) passe de 3h à 3h30 afin de garantir le meilleur accueil des enfants.

La demi-journée supplémentaire de classe se fera le mercredi matin :

- Garderie de 7 h 30 à 9h30
- Temps scolaire de 9h30 h à 12 h

Une participation financière des familles sera demandée, soit 2 € par semaine et par enfant. Un appel de fonds sera remis aux familles à terme d'avance par période : du 1er septembre 2015 au 5 février 2016 (19 semaines) et du 22 février 2015 au 4 juillet 2016 (17 semaines)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le rythme scolaire tel qu'il est décrit ci-dessus,
- FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, une participation financière des familles à 2 € par semaine et par enfant.

## URBANISME

### → Permis de construire

- SCI PERVILLIER, 18 rue de l'Eglise – création de deux studios - en cours

## POINTS DIVERS

- ❖ Projet de renforcement de réseau d'assainissement, une enquête menée par le service de la CAD auprès des riverains, Chemin des Bœufs et Rue des Juifs.

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ❖ D. 30 Août – 27<sup>ème</sup> Fête du Bœuf